

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer le parcage dans la rue des Caves à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant un déguerpissement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu:

Rue des Caves

Début:

Mercredi, 29 mars 2023 à 08h00

Fin:

Mercredi, 29 mars 2023 à 18h00

Motif:

Déguerpissement

Règlement:

GRE-048-2023

Grevenmacher, le 24 mars 2023

La secrétaire communale, contreseing Art. 74 de la loi communale Le bourgmestre

Carine Majerus

Leon Gloden